

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, Lise Drouin de la susdite municipalité,**

Le rôle de perception devant servir à la taxation pour l'année 2017, a été déposé au bureau de la municipalité, le 10 février 2017.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 6355, avenue Royale, L'Ange-Gardien.

AVIS PUBLIC est en outre donné que la soussignée procédera à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus par la Loi.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 10^{ième} jour de février deux mille dix-sept.

Lise Drouin
Directrice générale